

IFRS — Droit au but

Conseils pratiques pour les PME

Séance 2

Analyse pratique et efficace des méthodes comptables selon les IFRS

Auteurs :

Sophie Bureau, CA, associée

Raymond Chabot Grant Thornton, S.E.N.C.R.L.

(bureau.sophie@rcgt.com)

Gordon Heard, conseiller principal

The Finance Group (gheard@financegroup.ca)

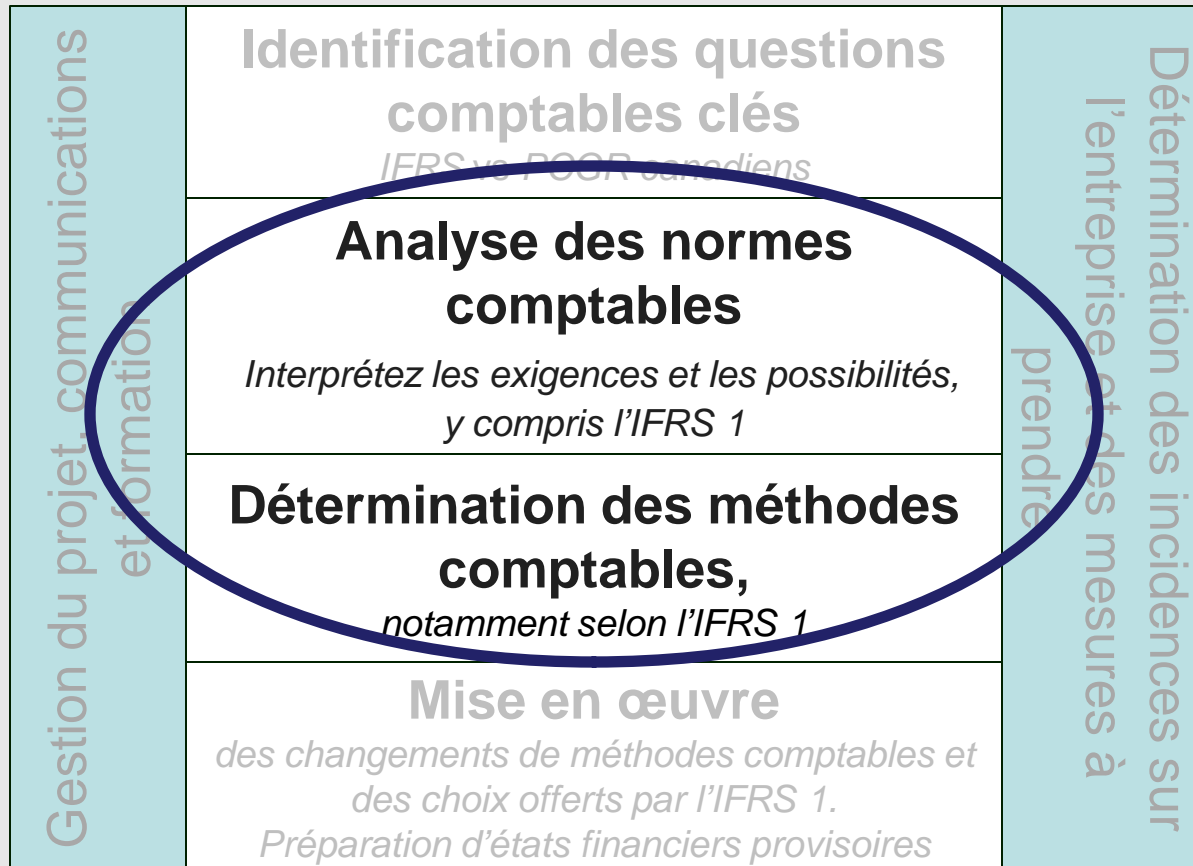
Ciblez les questions fondamentales

Gestion du projet, communications et formation	Identification des questions comptables clés <i>IFRS vs PCGR canadiens</i>	Détermination des incidences sur l'entreprise et des mesures à prendre
	Analyse des normes comptables <i>Interprétez les exigences et les possibilités, y compris l'IFRS 1</i>	
	Détermination des méthodes comptables, <i>notamment selon l'IFRS 1</i>	
	Mise en œuvre <i>des changements de méthodes comptables et des choix offerts par l'IFRS 1. Préparation d'états financiers provisoires</i>	

Séance 1

Gestion du projet, communications et formation	Identification des questions comptables clés <i>IFRS vs PCGR canadiens</i>	Détermination des incidences sur l'entreprise et des mesures à prendre
	Analyse des normes comptables <i>Interprétez les exigences et les possibilités, y compris l'IFRS 1</i>	
	Détermination des méthodes comptables, <i>notamment selon l'IFRS 1</i>	
	Mise en œuvre <i>des changements de méthodes comptables et des choix offerts par l'IFRS 1. Préparation d'états financiers provisoires</i>	

Séance 2



Tenir compte des résultats visés par l'analyse :

Méthodes comptables

- Quelles sont les méthodes comptables à modifier?
- En quoi nos états financiers changeront-ils?
- Qui devons-nous former / avec qui devons-nous communiquer?

Processus comptables

- Nos systèmes et processus peuvent-ils générer l'information nécessaire?
- Quels processus comptables devons-nous modifier?
- Qui devons-nous former / avec qui devons-nous communiquer?

Outils :

- 1) Vos états financiers (intermédiaires et annuels les plus récents, établis selon les PCGR canadiens)
- 2) Normes et indications relatives aux IFRS
- 3) KPMG : *Comparaison des IFRS aux PCGR canadiens – Aperçu* (en anglais)
- 4) CNC : *Comparaison détaillée des IFRS et des PCGR canadiens* (en français)
- 5) BDO : *IFRS Canadian GAAP Differences Series* (en anglais)
- 6) Documentation portant expressément sur divers secteurs d'activité

Effectuées efficacement, les étapes suivantes guideront une grande partie de vos efforts de mise en œuvre

- Élaboration de votre modèle d'analyse
- Analyse selon les éléments des états financiers, et non norme par norme. Cela permet :
 - *d'assurer l'intégralité de l'analyse*
 - *d'éviter les dédoublements*
 - *oui, quelqu'un doit lire les normes!*
- Détermination des incidences sur l'entreprise et des mesures à prendre
- Approbations et examen par l'auditeur

Suggestions pour élaborer votre modèle d'analyse

- a) IFRS pertinentes
- b) Exemptions/exceptions prévues dans l'IFRS 1
- c) Méthodes comptables possibles
- d) Modifications prévues des normes

Identifier

Suggestions pour élaborer votre modèle d'analyse

- a) IFRS pertinentes
- b) Exemptions/exceptions prévues dans l'IFRS 1
- c) Méthodes comptables possibles
- d) Modifications prévues des normes

Identifier

- e) Différences en IFRS et leur incidence sur l'organisation
- f) Analyse des méthodes, recommandations et justifications
- g) Quantification
- h) Exigences relatives à la présentation et aux informations à fournir par voie de notes

Analyser et déterminer

Suggestions pour élaborer votre modèle d'analyse

- a) IFRS pertinentes
- b) Exemptions/exceptions prévues dans l'IFRS 1
- c) Méthodes comptables possibles
- d) Modifications prévues des normes

Identifier

- e) Différences en IFRS et leur incidence sur l'organisation
- f) Analyse des méthodes, recommandations et justifications
- g) Quantification
- h) Exigences relatives à la présentation et aux informations à fournir par voie de notes

Analyser et déterminer

- i) Processus de mise en œuvre

Préparer

Suggestions pour élaborer votre modèle d'analyse

- a) IFRS pertinentes
- b) Exemptions/exceptions prévues dans l'IFRS 1
- c) Méthodes comptables possibles
- d) Modifications prévues des normes

Identifier

- e) Différences en IFRS et leur incidence sur l'organisation
- f) Analyse des méthodes, recommandations et justifications
- g) Quantification
- h) Exigences relatives à la présentation et aux informations à fournir par voie de notes

**Analyser et
déterminer**

- i) Processus de mise en œuvre

Préparer

- j) Approbations
- k) Examen par l'auditeur

**Examiner et
approuver**

ABC inc.

Transition vers les IFRS

Analyse des méthodes comptables

Matériel (question comptable choisie)

- *Exemple* -

Note : Les exemples qui suivent ne sont ni définitifs ni exhaustifs et sont fournis à titre d'illustration seulement.

Analyse des méthodes comptables IFRS



(Exemple de la séance 1)

Référence		Complexité	Incidence potentielle sur les É/F	Modifications prévues
Première adoption				
IFRS 1	Première adoption	É	1re année	
Matériel				
IFRS 5	Actifs dét. pour vente et activ. aband.	F	F	oui
IAS 16	Immobilisations corporelles	É	M	
IAS 17	Contrats de location	M	F	oui
IAS 23	Coûts d'emprunt	M	M	
Dépréciation d'actifs				
IAS 36	Dépréciation d'actifs	É	M	
Provisions				
IAS 37	Provisions, passifs et actifs éventuels	F	F	oui
Monnaies étrangères				
IAS 21	Effets des variations des cours des monnaies étrangères	M	F	
Options sur actions				
IFRS 2	Paiement fondé sur des actions	M	F	
Présentation des états financiers				
IAS 1	Présentation des états financiers	M	M	oui
IAS 8	Méthodes compt., chang. d'estim. ...	F	F	
Autres – Aucune différence importante prévue				
IAS 18	Produits des activités ordinaires	F	F	oui

Cet exemple n'est pas exhaustif et est fourni à titre d'illustration seulement.

De plus, l'évaluation du degré de complexité ou d'incidence sur les É/F («Faible», «Moyen», «Élevé») est subjective; elle fait appel au jugement de la direction et dépend de la situation particulière de l'entité.

Identifier de façon plus détaillée :

- a) IFRS pertinentes
- b) Exemptions/exceptions prévues dans l'IFRS 1
- c) Méthodes comptables possibles
- d) Modifications prévues des normes

Identifier

Exemple (Matériel – ABC inc.)

a) IFRS pertinentes :

	IFRS
IFRS 5	Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées
IAS 16	Immobilisations corporelles
IAS 17	Contrats de location
IAS 23	Coûts d'emprunt
IAS 36	Dépréciation d'actifs *

* Voir analyse distincte

Exemple non définitif et non exhaustif, fourni à titre d'illustration seulement.

Exemple (Matériel – ABC inc.)

b) Exemptions prévues dans l'IFRS 1 :

	Description
Exemption facultative	<p>IAS 16, <i>Immobilisations corporelles</i></p> <p>Coût présumé dans le bilan d'ouverture selon les IFRS. Possibilité d'utiliser :</p> <ul style="list-style-type: none">• la juste valeur (actif par actif)• une réévaluation selon les PCGR antérieurs.
Exemption facultative	<p>IAS 23, <i>Coûts d'emprunt</i></p> <p>Choix de la date de transition ou de toute date antérieure pour commencer à incorporer à l'actif les intérêts relatifs aux actifs qualifiés.</p>

Exemple non définitif et non exhaustif, fourni à titre d'illustration seulement.

c) Méthodes comptables possibles :

	Description
Possibilité	<p>IAS 16, <i>Immobilisations corporelles</i></p> <p>Choix (catégorie par catégorie) entre :</p> <ul style="list-style-type: none">• modèle du coût (comptabilisation au coût et amortissement)• modèle de la réévaluation (ajustements réguliers de la juste valeur et amortissement)

Exemple non définitif et non exhaustif, fourni à titre d'illustration seulement.

Exemple (Matériel – ABC inc.)

d) Modifications prévues des normes :

Norme	État d'avancement
IFRS 5 <i>Actifs non courants détenus en vue de la vente [...]</i>	<ul style="list-style-type: none">• Exposé-sondage disponible• Norme définitive prévue au T4 2009• Entrée en vigueur en 2011 <i>{Commentaires sur les modifications pertinentes}</i>
IAS 17 <i>Contrats de location</i>	<ul style="list-style-type: none">• Document de travail disponible• Élimination possible de la notion de contrats de location simple• Entrée en vigueur prévue en 2012?

Exemple non définitif et non exhaustif, fourni à titre d'illustration seulement.

- a) IFRS pertinentes
- b) Exemptions/exceptions prévues dans l'IFRS 1
- c) Méthodes comptables possibles
- d) Modifications prévues des normes

Identifier

Analyser et déterminer les méthodes comptables :

- e) Différences en IFRS et leur incidence sur l'organisation
- f) Analyse des méthodes, recommandations et justifications
- g) Quantification
- h) Exigences relatives à la présentation et aux informations à fournir par voie de notes

**Analyser et
déterminer**

Analyser et déterminer :





e) Différences en IFRS et leur incidence sur l'organisation

Faire une liste / un tableau permettant d'évaluer chaque différence entre :

- ① les exigences selon les IFRS (pertinentes seulement);
- ② vos méthodes comptables actuelles.

e) Différences en IFRS et leur incidence sur l'organisation

Évaluer les incidences de ces différences sur l'organisation

- Changements pouvant toucher les méthodes/processus comptables
- Données possiblement non disponibles
- Décisions à prendre
- Actifs/passifs   ?
- Produits/charges   ?
- Rapport de gestion, clauses restrictives, accords de rémunération, etc.

Exemple (Matériel – ABC inc.)



e) Différences en IFRS et incidence sur ABC inc.:

Question	IFRS	Méthode comptable de ABC inc.	Incidence sur ABC inc.
IAS 16 Composantes	Les composantes significatives doivent être amorties séparément.	La comptabilisation de certains actifs pourrait ne pas être conforme à cette exigence.	Analyse requise de certains éléments importants dans certaines catégories d'immobilisations corporelles
IAS 23 Incorporation des intérêts dans le coût d'un actif	Les intérêts rattachés aux actifs «qualifiés» doivent être incorporés dans le coût de l'actif (les actifs qui exigent une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisés).	Les intérêts ne sont pas incorporés au coût de l'actif.	Rédaction à faire des détails des méthodes comptables (seuils, calculs)

Exemple non définitif et non exhaustif, fourni à titre d'illustration seulement.

Exemple (Matériel – ABC inc.)



e) Différences en IFRS et incidence sur ABC inc. : (ajouts possibles au tableau de la diapositive précédente)

Question	Incidence sur ABC inc.
IAS 23 Incorporation des intérêts dans le coût d'un actif	<ul style="list-style-type: none">• Aucune incidence sur le bilan d'ouverture (si l'exemption sur l'application rétrospective a été choisie)• Augmentation des valeurs des immobilisations corporelles pour l'avenir• Diminution des charges d'intérêts• Augmentation de la charge d'amortissement• Les variations du résultat net ont une incidence sur les accords de rémunération• Clauses restrictives de la banque (couverture des intérêts)• Indicateur clé de performance (ICP) : rendement de l'actif• Établissement du budget des projets

Exemple non définitif et non exhaustif, fourni à titre d'illustration seulement.

Exemple (Matériel – ABC inc.)



f) Analyse des méthodes, recommandations et justifications

Première adoption

- ABC inc. n'appliquera pas l'exemption facultative concernant le solde d'ouverture du coût du matériel [coût présumé] (et appliquera donc l'IAS 16 rétrospectivement).
- ABC inc. appliquera l'IAS 23, *Coûts d'emprunt*, prospectivement à compter de la date de transition.

Exemple non définitif et non exhaustif, fourni à titre d'illustration seulement.

f) Analyse des méthodes, recommandations et justifications

À la date de transition

Choix du modèle du coût ou du modèle de la réévaluation

- Le modèle de la réévaluation pourrait entraîner des charges supplémentaires (évaluations), des démarches administratives et une instabilité des valeurs des actifs, des capitaux propres et du résultat net.
- ABC inc. appliquera le modèle du coût au matériel.

Exemple non définitif et non exhaustif, fourni à titre d'illustration seulement.

f) Analyse des méthodes, recommandations et justifications

À la date de transition

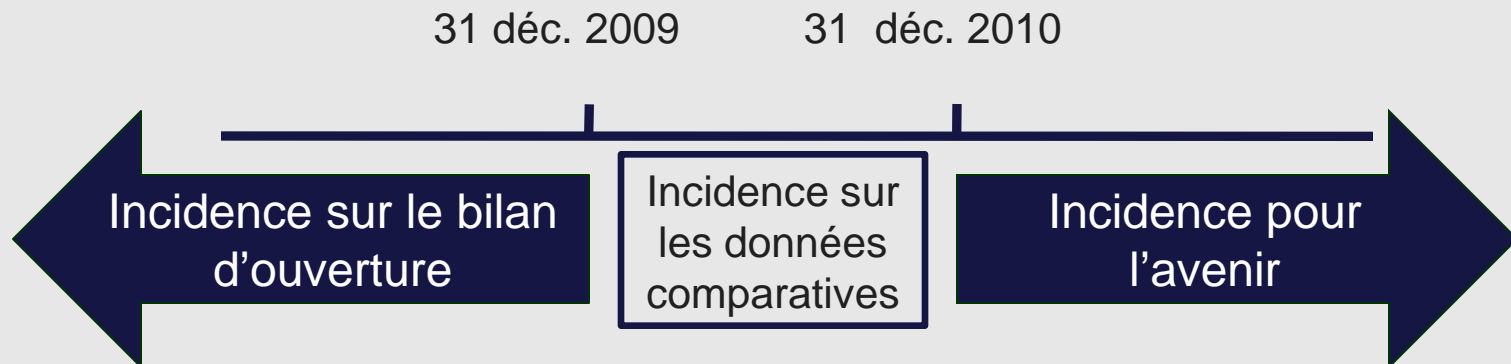
Coûts d'emprunt

- ABC inc. incorporera dans l'actif les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'actifs qualifiés, conformément à l'IAS 23.
- Les actifs qualifiés seront définis comme étant ceux qui exigent XX mois de préparation avant de pouvoir être utilisés ou vendus.

Exemple non définitif et non exhaustif, fourni à titre d'illustration seulement.

g) Quantification *(aucun exemple fourni)*

- Commencer par une estimation
- Identifier les données manquantes
- De façon rétrospective et prospective (*à rebours et pour l'avenir*)
- Appliquer les exemptions et possibilités prévues par les IFRS



h) Exigences relatives à la présentation et aux informations à fournir par voie de notes

(aucun exemple fourni)

- Examiner les exigences lors de la première adoption et pour l'avenir
- Se concentrer sur les différences par rapport aux exigences actuelles
- S'assurer de la disponibilité des données
- Sensibilité des nouvelles informations à fournir

Ressource :

Grant Thornton : *First-time adoption of IFRS: Example Consolidated Financial Statements*

- a) IFRS pertinentes
- b) Exemptions/exceptions prévues dans l'IFRS 1
- c) Méthodes comptables possibles
- d) Modifications prévues des normes

Identifier

- e) Différences en IFRS et leur incidence sur l'organisation
- f) Analyse des méthodes, recommandations et justifications
- g) Quantification
- h) Exigences relatives à la présentation et aux informations à fournir par voie de notes

Analyser et
déterminer

Préparation à la mise en œuvre :

- i) Processus de mise en œuvre

Préparer

Préparation à la mise en œuvre :

i) Processus de mise en œuvre :

- Mettre en évidence les changements de méthodes comptables et/ou de processus
- Étapes suivantes
 - ① Autres décisions à prendre?
 - ② Incidences sur le contrôle interne
 - ③ Incidences sur l'entreprise (découlant des changements apportés aux états financiers)
 - ④ Incidences de la double comptabilité
 - ⑤ Incidences sur les systèmes
 - ⑥ Formation requise

Exemple (Matériel – ABC inc.)



i) Processus de mise en œuvre :

Changements de méthodes comptables	<ul style="list-style-type: none">• Incorporation des intérêts dans l'actif pour les actifs développés à l'interne
Changements de processus	<ul style="list-style-type: none">• Examen du matériel lors de l'acquisition pour en identifier les composantes significatives• Calculs pour l'incorporation des intérêts dans l'actif chaque trimestre
Étapes suivantes	
Décisions à prendre	<ul style="list-style-type: none">• Confirmation du choix du modèle du coût pour les immobilisations corporelles
Incidence sur le contrôle interne	Mise à jour de la documentation concernant : <ul style="list-style-type: none">• la séparation des composantes significatives des immobilisations corporelles• les calculs pour l'incorporation des intérêts dans l'actif

Exemple non définitif et non exhaustif, fourni à titre d'illustration seulement.

Exemple (Matériel – ABC inc.)



i) Processus de mise en œuvre (suite) :

Étapes suivantes	
Incidences sur l'entreprise	<ul style="list-style-type: none">• Examen des clauses restrictives• Ressources humaines – accords de rémunération• ICP – rendement de l'actif• Établissement du budget des projets <i>{y compris responsabilités et calendrier}</i>
Incidences de la double comptabilité	<ul style="list-style-type: none">• Suivi des intérêts à incorporer dans l'actif selon les IFRS; compte supplémentaire dans grand livre général?
Incidence sur les systèmes	<ul style="list-style-type: none">• Modifications des catégories établies dans le grand livre auxiliaire des immobilisations
Formation requise	<ul style="list-style-type: none">• Personnel des comptes fournisseurs – examen des immobilisations corporelles pour en identifier les composantes significatives• Comptable de l'entreprise – calculs de l'incorporation des intérêts dans l'actif

Exemple non définitif et non exhaustif, fourni à titre d'illustration seulement.

- a) IFRS pertinentes
- b) Exemptions/exceptions prévues dans l'IFRS 1
- c) Méthodes comptables possibles
- d) Modifications prévues des normes

Identifier

- e) Différences en IFRS et leur incidence sur l'organisation
- f) Analyse des méthodes, recommandations et justifications
- g) Quantification
- h) Exigences relatives à la présentation et aux informations à fournir par voie de notes

Analyser et déterminer

- i) Processus de mise en œuvre

Préparer

Examen et approbation :

- j) Approbations
- k) Examen par l'auditeur

Examiner et approuver

Examen et approbation

Note – Contrôles internes et contrôles à l'égard de la communication de l'information :

La transition suppose des activités ayant une incidence directe sur la communication d'informations et l'information financière; elle fait appel, dans une mesure importante, à l'exercice du jugement pour la sélection et l'application des méthodes comptables.

Prendre en compte les exigences de votre entreprise en matière d'attestation par le chef de la direction et le chef des finances tout au long de la transition, y compris les examens et approbations nécessaires des analyses portant sur les méthodes comptables selon les IFRS.

Ressource :

KPMG – Conversion aux IFRS : incidences sur les attestations du chef de la direction et du chef des finances (en français)

Exemple (Matériel – ABC inc.)



j) Approbations :

	Signature	Date
Préparé par :		
Contrôleur		
Chef des finances		

k) Examen :

	Commentaires	Date
Comité d'audit		
Auditeur externe		

Exemple non définitif et non exhaustif, fourni à titre d'illustration seulement.
Assurez-vous de prendre en compte les exigences propres à votre organisation en ce qui a trait aux attestations du chef de la direction et du chef des finances, tout au long de la transition.

Voilà qui met fin à la séance 2,
*Analyse pratique et efficace des méthodes
comptables selon les IFRS*

Gestion du projet, communications et formation	Identification des questions comptables clés <i>IFRS vs PCGR canadiens</i>	à prendre Détermination des incidences sur l'entreprise et des mesures
	Analyse des normes comptables <i>Interprétez les exigences et les possibilités, y compris l'IFRS 1</i>	
	Détermination des méthodes comptables, <i>notamment selon l'IFRS 1</i>	
	Mise en œuvre <i>des changements de méthodes comptables et des choix offerts par l'IFRS 1. Préparation d'états financiers provisoires</i>	

Ressources :

Les documents de référence et les ressources mentionnés dans la présentation sont disponibles, ainsi que d'autres, à : www.icca.ca/ifrs/droitaubut

Présentatrice (français)



Sophie Bureau, CA

Associée en recherche en comptabilité

Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.

Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT) aide les entités canadiennes dans le cadre de leur transition vers les IFRS depuis 2007 et publie à ce sujet des bulletins, des guides et des exemples d'états financiers (www.rcgt.com). RCGT est un cabinet membre de Grant Thornton International Ltd (GTI) et bénéficie donc de l'expérience d'autres membres pour les questions ayant trait aux IFRS.

Sophie a présenté plusieurs cours sur les IFRS, elle contribue aux publications sur les IFRS et offre quotidiennement des conseils sur l'application de celles-ci. Elle fait également partie de groupes de travail liés aux IFRS, notamment au sein de l'Institut Canadien des Comptables Agréés et de GTI.

Sophie compte plus de 20 ans d'expérience en recherche en comptabilité, en enseignement et en missions de certification auprès d'entités de différentes tailles et de secteurs d'activité variés.

bureau.sophie@rcgt.com